

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
14 JUIN 2018**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit le jeudi quatorze juin à dix-sept heures trente, le bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 08 juin 2018 en séance publique par le Président, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, salle du bureau à Limoges, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Étaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Guillaume GUERIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC, Mme Julie LENFANT

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Jean-Paul DURET donne pouvoirs à M. Gérard VANDENBROUCKE
M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Jean-Marie LAGEDAMONT donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 juin 2018

Budget principal - Pertes sur créances irrécouvrables

Le Trésorier Principal de Limoges Municipale expose qu'il n'a pas pu recouvrer certains titres et propose en conséquence la perte sur créances irrécouvrables de ces titres pour un montant de 2 365,05 € sur le budget principal de Limoges Métropole.

Le bureau communautaire autorise le Président à se prononcer favorablement sur les pertes sur créances irrécouvrables.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 juin 2018

Budget annexe de l'assainissement - Pertes sur créances irrécouvrables

Le Trésorier Principal de Limoges Municipale expose qu'il n'a pas pu recouvrer certains titres et propose en conséquence la perte sur créances irrécouvrables de ces titres pour un montant de 5 152,34 € sur le budget annexe de l'assainissement de Limoges Métropole.

Le bureau communautaire autorise le Président à se prononcer favorablement sur les pertes sur créances irrécouvrables.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 juin 2018

Régie d'avances et de recettes - aire d'accueil des gens du voyage - commune de Couzeix -
Décharge de responsabilité du régisseur

Dans le cadre de la régie d'avances et de recettes de l'aire d'accueil de Couzeix, un déficit de caisse de 79,89 € a été constaté et aussitôt signalé par le régisseur titulaire le 20 juillet 2017.

Le bureau communautaire émet un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité présentée par le régisseur pour ce déficit.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Garanties d'emprunt pour le logement social

Deux bailleurs sociaux ont sollicité la garantie de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour le remboursement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et destinés à financer :

- pour Domau'Lim :
 - l'acquisition/amélioration de 3 logements, Opération « Limoges Paul Valéry » à Limoges pour un prêt de 67 798 €
- pour l'ODHAC 87 :
 - la construction de 10 logements – opération « PARPAYAT 1 » à Isle, pour un prêt de 1 307 000 €

A l'instar des communes, Limoges Métropole pourrait également accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de ces prêts, portant ainsi le montant total garanti pour le logement social par la communauté d'agglomération à 57 407 932,15 €

Le bureau communautaire réserve une suite favorable à ces requêtes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Parc d'activités de la Grande Pièce
Cession de parcelles à deux sociétés

Le bureau communautaire approuve la candidature de deux sociétés pour l'acquisition de parcelles de terrain sur le parc de la Grande Pièce :

- la Société Civile Immobilière, en cours de formation, représentée par Monsieur Zeikeriya SARI, pour une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 4 127 m² et moyennant le prix de 25 €/m², soit 103 175 €HT. Monsieur SARI souhaite développer son activité de chaudronnerie industrielle en modernisant et en adaptant ses ateliers et équipements pour répondre à de nouvelles commandes,
- la société ATIMEX, pour une parcelle de terrain d'une superficie de 4 000 m² environ et moyennant le prix de 25 €HT le m², soit 100 000 €HT. Cette société, spécialisée dans les produits exotiques souhaite construire une plate-forme logistique de 2 750 m².

ADOpte A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Parc d'activités du Petit Bonnefont à Saint Just le Martel - Cession d'une parcelle de terrain à Monsieur Sylvain GAUCHET ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

Le bureau communautaire accepte la candidature de la SCI en cours de formation, représentée par Monsieur GAUCHET, artisan carrossier, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain sur le parc d'activités du Petit Bonnefont à Saint-Just-le-Martel, de 3 000 m² environ et moyennant le prix de 8,50 €le m², soit 25 500€HT. Monsieur GAUCHET souhaite y construire un bâtiment de 780 m² afin de pouvoir développer son entreprise.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Parc d'activités Océalim - Cession d'une parcelle de terrain à Monsieur Eric BOURSIER de la société Must Informatique ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

Le bureau communautaire accepte la candidature de la société Must Informatique, éditeur de logiciels de santé, spécialisée dans les solutions innovantes pour Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), pour l'acquisition d'une parcelle de terrain sur le parc d'activités Océalim à Couzeix, d'une superficie d'environ 5 000 m² et moyennant le prix de 15,00 € le m², soit 75 000 €HT.

Cette société souhaite proposer à ses 75 collaborateurs un outil de travail performant et adapté par la construction d'un bâtiment d'environ 900 m².

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire communautaire - Avenant n°2 au compromis de vente avec la société Vol-V biomasse

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser la signature d'un avenant n°2 au compromis de vente du 23 juillet 2014 intervenu entre Limoges Métropole et la Société Vol-V Biomasse, permettant une prolongation globale des délais de 24 mois afin de tenir compte des modifications en matière de législation relative aux autorisations environnementales pour les dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°2 au compromis de vente avec la société Vol-V Biomasse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Convention de partenariat entre l'association Agrobio 87 et Limoges Métropole pour la foire
Coccinelles et Compagnie

Cette année, Coccinelles et Compagnie, principale foire bio-écologique du Limousin organisée par AgroBio87, devait se tenir le dimanche 10 juin 2018 sur les bords de Vienne et a finalement été annulée pour cause d'intempéries. Cette manifestation sera reportée à l'automne avec pour objectif de promouvoir la production bio et l'importance de l'alimentation bio allant vers les objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Le budget 2018 de cette manifestation s'élève à 11 829,40 €. Pour soutenir la mise en œuvre de cet événement, Agrobio87 sollicite Limoges Métropole pour une subvention de 1 000 €.

Le bureau communautaire approuve le versement d'une subvention de 1 000 € à Agrobio 87 pour l'organisation de la foire Coccinelles et Compagnie sur le territoire de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Commission Consultative de Règlement Amiable - Dossiers divers

Par délibération en date du 3 octobre 2017, le conseil communautaire a décidé de pérenniser la Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA) et de l'étendre à d'autres chantiers comme les travaux avenue de Louyat sur la commune de Limoges ou encore les travaux de requalification des centres- bourgs comme à Solignac ou à Verneuil sur Vienne.

Dans ce cadre, la CCRA a instruit quatre dossiers de demande d'indemnisation.

Au regard des règles d'indemnisation définies par la délibération du conseil communautaire du 15 mars 2018, le bureau communautaire arrête le montant de l'indemnisation versée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à :

- 5 350 € pour l'entreprise individuelle Boulangerie Arnaud à Solignac,
- 2 594 € pour l'entreprise individuelle Boucherie Lafarge à Solignac,
- 1 354 € pour la SARL Boulangerie Lagueny à Verneuil-sur-Vienne,
- 6 875 € pour la SAS Boulangerie « La Cerise Sur La Gâteau » à Limoges.

et autorise le Président à signer les protocoles transactionnels à intervenir avec ces commerces.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Transports urbains : revalorisation tarifaire 2018 - 2019

Conformément à la délégation de service public conclue entre Limoges Métropole et la STCLM pour la période 2012-2018 prolongée d'une année jusqu'au 31 décembre 2019, la STCLM propose une actualisation de la grille tarifaire à partir du 1^{er} juillet 2018 comme suit :

- une revalorisation tarifaire limitée uniquement à un seul titre de la gamme tarifaire : le titre unitaire vendu à bord des véhicules qui passerait de 1,50 € à 1,60 €
- le maintien de l'attractivité actuelle de tous les autres titres de la gamme tarifaire en ne revalorisant pas leurs valeurs d'achat pour 2018-2019.

Grille tarifaire			
	Anciens tarifs	Nouv tarifs	Evolution
1 voyage	1,30	1,30	0,0%
1 voyage Tarif Normal	1,50	1,60	6,7%
24 Heures 1 personne	3,80	3,80	0,0%
24 heures 5 personnes	5,80	5,80	0,0%
10 voyages	10,30	10,30	0,0%
Groupe	1,10	1,10	0,0%
-18 ans 31 jours 1 enfant	22,50	22,50	0,0%
-18 ans 31 jours 2 enfants	18,00	18,00	0,0%
-18 ans 31 jours 3 enfants	13,50	13,50	0,0%
-18 ans 1 an 1 enfant	90,00	90,00	0,0%
-18 ans 1 an 2 enfants	72,00	72,00	0,0%
-18 ans 1 an 3 enfants	54,00	54,00	0,0%
-26 ans 31 jours	22,50	22,50	0,0%
-26 ans 1 an	90,00	90,00	0,0%
+26 ans 31 jours	34,50	34,50	0,0%
+26 ans 1 an	345,00	345,00	0,0%
65 ans 31 jours	22,50	22,50	0,0%
65 ans + 1 an	90,00	90,00	0,0%
SESAME	345,00	345,00	0,0%
T Pref 10 voyages	5,15	5,15	0,0%
T Pref 31 jours	6,90	6,90	0,0%
Handibus 1 voyage	1,30	1,30	0,0%
Handibus 10 voyages	10,30	10,30	0,0%
Handibus 50 voyages	51,50	51,50	0,0%

Le bureau communautaire décide d'appliquer la nouvelle grille tarifaire à partir du 1^{er} juillet 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 juin 2018

Adhésion au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine

Par délibération n°2.1, le bureau communautaire du 29 mars 2018 avait autorisé l'adhésion de Limoges Métropole au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine (SMINA) et désigné un membre titulaire et un membre suppléant. Cependant, la délibération du 29 mars 2018 doit être annulée et remplacée afin, notamment, de compléter le nombre des représentants.

Le bureau communautaire approuve l'adhésion de Limoges Métropole au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine (SMINA).

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Convention de reprise des déchets diffus spécifiques avec l'éco-organisme agréé EcoDDS -
Avenants de revalorisation du barème des soutiens financiers et d'intégration de la commune
de Chaptelat au périmètre de Limoges Métropole

EcoDDS, éco-organisme opérationnel de la filière à responsabilité élargie des producteurs des Déchets Diffus Spécifiques ménagers (DDS ménagers) propose une réévaluation du barème des soutiens aux collectivités territoriales.

Par ailleurs, compte tenu du caractère tardif du réagrement de EcoDDS, ce nouveau barème s'appliquera de façon rétroactive et à titre exceptionnel au 1^{er} janvier 2018 pour les collectivités locales ayant signé l'avenant avant le 30 juin 2018 inclus.

Egalement, l'intégration de la commune de Chaptelat à Limoges Métropole au 1^{er} janvier 2017 nécessite une régularisation du périmètre initialement défini dans la convention.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer un avenant à la convention signée avec EcoDDS pour la revalorisation du barème des soutiens financiers aux collectivités et la régularisation de périmètre d'intervention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Facturation et recouvrement des redevances d'eau et d'assainissement - Convention entre la Ville de Limoges et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole - Avenant n°1

Dans le cadre de la mise en place d'un partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques pour le paiement en ligne des factures d'eau et d'assainissement, il est nécessaire de modifier la convention avec la Ville de Limoges.

Le bureau communautaire autorise donc le Président à signer le premier avenant à la convention de facturation et de recouvrement d'eau et d'assainissement entre la Ville de Limoges et la communauté d'agglomération pour la répartition des frais de commission liés aux moyens modernes de paiement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Convention de déversement des effluents en provenance de l'établissement "Compagnie de Madrange SASU" à Limoges aux réseaux publics d'assainissement et à la station d'épuration principale de Limoges

Il est proposé au bureau communautaire de signer une nouvelle convention de déversement des effluents en provenance de l'établissement la « Compagnie de Madrange » aux réseaux publics d'assainissement et à la station d'épuration principale de Limoges afin d'y inclure son site de fabrication de charcuterie cuite basé au 51 rue Léonard Samie à Limoges.

Le bureau communautaire autorise donc le Président à signer la nouvelle convention tripartite de déversement, pour une durée de 5 ans, entre l'industriel, la commune de Limoges et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 juin 2018

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et le conservatoire botanique national du Massif Central –et entre Limoges Métropole et le conservatoire des espaces naturels

Afin de préserver la biodiversité du territoire de Limoges Métropole et de maintenir un équilibre harmonieux entre les différentes composantes de ses paysages, Limoges Métropole a signé des partenariats avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) et avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin (CEN) qu'il est proposé au bureau communautaire de poursuivre pour l'année 2018.

Ainsi, le bureau communautaire autorise le Président à signer :

- un avenant à la convention avec le CBNMC prévoyant une aide financière de 8 000 €
- ainsi qu'un avenant à la convention avec le CEN fixant l'aide financière forfaitairement à 10 500 €, comme en 2017, à laquelle s'ajoute le montant de l'adhésion annuelle de 1 500 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Participations financières à la réalisation de logements sociaux

Afin de concourir aux objectifs de son Programme Local de l'Habitat et conformément au règlement d'interventions financières en vigueur, la communauté d'agglomération peut participer à la création de logements sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, le bureau communautaire autorise le Président à signer des conventions de financement :

- avec l'ODHAC pour la réalisation de 14 logements sociaux individuels situés route de Balézy sur la commune d'Isle pour un montant de 50 000 €
- et avec SCALIS pour la réalisation de 46 logements sociaux collectifs et individuels situés rue Simone de Beauvoir sur la commune de Feytiat pour un montant de 260 000 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Convention de partenariat entre Prisme Limousin et Limoges Métropole pour le dispositif "les chemins pour l'emploi"

Prisme Limousin, qui assure le pilotage de chroniques sonores quotidiennes d'informations et de reportages "Les chemins pour l'emploi", a sollicité le renouvellement du partenariat existant avec la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Le bureau communautaire accorde le versement d'une subvention de 1 200 € dans le cadre du renouvellement de ce partenariat pour 2018 et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Relance de la convention d'objectifs et de partenariat entre Limoges Métropole de la Ville de Limoges pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a développé au sein du service insertion un dispositif d'appui et de gestion des clauses sociales.

Dans ce cadre, le bureau communautaire approuve la relance du partenariat entre la Ville de Limoges et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics et autorise le Président à signer la convention de partenariat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Modification du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

Pour répondre à la difficulté de concilier le respect de la scolarisation assidue des enfants de moins de 16 ans et le nomadisme, le règlement intérieur en vigueur sur les aires d'accueil de Limoges Métropole doit être modifié.

Dorénavant, les familles concernées pourraient prolonger leur séjour, initialement limité à 4 mois sur une même aire, durant la période scolaire.

Aussi, le bureau communautaire approuve le nouveau règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire de septembre 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire au profit de Limoges Métropole - Commune de Limoges, lieudit "De Barbouty" (Parc d'activités de la Grande Pièce) - Propriété de la Ville de Limoges

L'aménagement de la zone d'activités de la Grande Pièce implique la mise en place d'une canalisation publique d'eaux usées descendant vers la Mazelle et empruntant des parcelles de terrain situées à Limoges, lieudit « de Barbouty » et « Le Grand Bois de la Mazelle », propriété de la Ville de Limoges.

Le bureau communautaire autorise au profit de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, la constitution, à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc d'une superficie de 1049 m² et d'un droit d'occupation temporaire de 2105 m² appartenant à la Ville de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Constitution d'un droit de passage pour deux canalisations souterraines par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole au profit d'ENEDIS - Commune de Limoges, La Jourdanie

La société ENEDIS a sollicité la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour la signature d'une convention de servitude pour la mise en place de deux canalisations souterraines ainsi que ses accessoires sur des parcelles appartenant à Limoges Métropole, lieudit « La Jourdanie » commune de Limoges dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Le bureau communautaire autorise ENEDIS à établir ces deux canalisations, moyennant l'indemnité de 20 € et autorise le Président à signer la convention de servitudes afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Création d'un aménagement cyclable dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC) - Acquisition immobilière de parcelles de terrain à Rilhac Rancon "Le Got du Marchand", propriété des époux PUYBAREAU, au profit de Limoges Métropole

Dans le cadre du développement de l'utilisation du vélo sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, il a été proposé en 2015 d'élaborer, en concertation avec les communes membres, un Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC) qui a pour objectif de mailler l'agglomération avec des itinéraires cyclables.

Le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir, moyennant le prix global et forfaitaire de 50 € partie de deux parcelles situées sur la commune de Rilhac-Rancon au lieudit « Le Got du Marchand », afin de créer un aménagement cyclable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Création d'une aire de retournement - Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain commune de Saint-Gence, lieudit "Senon - Las Saillas" au profit de Limoges Métropole - Propriété des consorts BRETENOUX

Afin de réaliser une aire de retournement pour les camions de collecte sur la commune de Saint-Gence, le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir, moyennant le prix global et forfaitaire de 100 €, partie d'une parcelle de terrain d'une surface de 81 m², située au lieudit « Senon- Las Saillas » sur la commune de Saint-Gence, propriété de Messieurs Christian et Jacques BRETENOUX.

ADOpte A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Reconduction de la convention d'occupation d'une partie des locaux du gymnase de Bonnac-La-Côte dans le cadre de la gestion du vélodrome communautaire

Le bureau communautaire donne son accord à la conclusion d'un avenant n°2 de prolongation à la convention conclue avec la commune de Bonnac-la Côte afin de permettre l'occupation d'une extension de 100 m² de son gymnase municipal dédiée exclusivement aux activités de Limoges Métropole dans le cadre de la gestion du vélodrome communautaire.

Cet avenant pourrait être d'une durée de trois mois reconductible deux fois, soit jusqu'au 31 mai 2019 maximum.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 juin 2018

Conventions constitutives de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la Ville de Limoges - Marchés à procédure adaptée

Le marché actuel de prestations de services relatif à la réalisation d'audits de certification qualité/sécurité/environnement de la direction de l'eau de la ville de Limoges et de la direction de l'assainissement et des espaces naturels expire en 2019. Celui concernant la direction de la propreté a expiré en 2018.

De plus, le marché actuel de prestations de services relatif à la réalisation d'une enquête de satisfaction triennale auprès des abonnés des services de l'eau et de l'assainissement a expiré en mars 2016.

Il est donc proposé de créer de nouveaux groupements de commandes avec la Ville de Limoges dont celle-ci serait coordonnateur.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer ces conventions constitutives de groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE